



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **38**
- représentés : **5**
TOTAL 43

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	M. Marc DECKERT, Adjoint -
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire -	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> - -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	- M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. David PAULY	ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
Mme Sandrine HIMBERT	ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN
Mme Sylvie TETERYCZ	ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT
M. Gilbert STECK	ayant donné procuration à M. Martial HELLER
M. Jean BIEHLER	ayant donné procuration à Mme Marie-Reine FISCHER

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membre excusé :

Mme Véronique ELO, Adjointe de DUPPIGHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – ADMINISTRATION GENERALE : PLAN DE FORMATION 2024-2026 : ADOPTION

N° 24-106

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L423-3,

VU la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret N° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret N° 85-630 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité ;

VU le décret N° 2008-512 du 29 mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire des fonctionnaires territoriaux ;

CONSIDERANT qu'un plan de formation est un document qui prévoit sur une période annuelle ou pluriannuelle, les objectifs et les moyens de formation permettant de valoriser les compétences et de les adapter aux besoins de la collectivité et à l'évolution du service public ainsi que de favoriser la promotion des agents et de les accompagner dans leurs parcours professionnels ;

CONSIDERANT que l'élaboration d'un tel plan est une obligation légale,

VU sa délibération N° 12-91 en date du 28 septembre 2012 adoptant son 1^{er} plan de formation 2012-2014

VU sa délibération N° 15-105 en date du 17 décembre 2015 adoptant son plan de formation 2015-2018

CONSIDERANT que la Communauté de Communes est ainsi tenue d'élaborer son nouveau plan de formation ;

VU ainsi le projet de plan de formation 2024/2026 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Social Territorial lors de sa séance du 18 septembre 2024 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Sabrina LABBE-LASTAVEL, Directrice Générale Adjointe des Services ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 24 octobre 2024 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
entérine**

le plan de formation 2024/2026 de la Communauté de Communes, tel que présenté.

prévoit


d'inscrire au budget les crédits correspondants,

autorise

l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Alain VON WIEDNER



Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 20 décembre 2024
- publication sur le site internet le : 20 décembre 2024

Acte à classer**DE-24-106**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-20T15-19-55.00 (MI257992983)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20241219-DE-24-106-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : RESSOURCES HUMAINES - ADMINISTRATION GEMMEVILLE : PLAN
DE FORMATION 2024-2026 : ADOPTION

Date de décision : 19/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [24-106 RH AG PLAN DE FORMATION 2024 2026 ADOPTION2.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/12/24 à 15:19

Par [GIQUEAUX FORESTIER DU CROUZET Delphine](#)

Transmis

Date 20/12/24 à 15:19

Par [GIQUEAUX FORESTIER DU CROUZET Delphine](#)

Accusé de réception

Date 20/12/24 à 15:40